Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260428-2026_04_2_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 21 avril 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale, VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, GAUDICHEAU Benoît, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, COHEN Kévin, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

PONSOT Claire, qui a donné pouvoir à LE FRANC Clément,
VETTER Jean, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Bruno LE GALL.

2026-04-2-21 - Désignation d'un membre délégué pour siéger au Conseil d'Administration de l'ADSPV Service de soins à domicile

Rapporteur : Clément LE FRANC

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de l'ADSPV Service de Soins à domicile Vannes – Séné – Saint-Avé, Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre au sein du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Est candidate : Marine LE DUC

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260428-2026_04_2_21-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 28 voix Pour et 1 Abstention (Caroline LAUNAY) ;

Le Conseil Municipal :

DESIGNE Marine LE DUC en tant que membre déléguée pour siéger au Conseil d'Administration de l'ADSPV Service de soins à domicile.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 4 mai 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 04/05/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 4 mai 2026
et publication le 4 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.